

SEMINAIRE DES DIRECTEURS

- Brazzaville - CONGO -

8-10 décembre 2014

La fiscalité locale : comment mieux l'optimiser ?

OBJECTIFS

Dans la plupart des pays qui ont adopté la décentralisation comme mode de gestion de l'Etat, le transfert de compétences aux collectivités locales s'est accompagné d'un transfert de ressources pour permettre un développement participatif et l'implication des populations quant au choix des priorités d'actions de développement local.

Les ressources de ces collectivités sont caractérisées par la prépondérance des ressources fiscales, notamment dans les pays en voie de développement.

D'une manière générale, les ressources fiscales des entités décentralisées comportent deux parties :

- (i) les impôts d'Etat recouverts par l'Administration fiscale et rétrocédés aux collectivités par le biais ou le canal du Trésor public ;
- (ii) et les taxes locales ou ressources propres émises et recouvertes par les collectivités locales elles-mêmes.

En pratique, dans la grande majorité des pays membres du CREDAF, les ressources effectivement perçues par les collectivités se révèlent largement insuffisantes au regard des enjeux de développement local.

De nombreuses difficultés ont été identifiées au cours des séminaires successifs organisés par le CREDAF qui constituent des handicaps sérieux à la mobilisation optimale des ressources des collectivités locales provenant de la fiscalité locale.

Malgré les pistes de solutions dégagées, ou quelques actions correctives mises en œuvre dans les pays, ces ressources demeurent encore mal mobilisées.

Quelles sont les stratégies qui sont susceptibles d'assurer une mobilisation maximale des recettes fiscales locales afin de répondre à l'accroissement corrélatif (ou induit) de la demande des populations en biens et services au plan local ?

Le séminaire va donc tenter de recenser les faiblesses et les meilleures pratiques pour optimiser le recouvrement des recettes fiscales locales en s'intéressant à la gestion de la fiscalité locale et aux liaisons nécessaires entre les intervenants aussi bien internes (services d'assiette, de contrôle, cadastre, recouvrement...) qu'externes (DGCPT, collectivités locales, autres ministères...).

Les participants du séminaire sont des cadres des administrations fiscales, c'est la raison pour laquelle le volet ressources propres des collectivités locales ne sera évoqué que partiellement.

Pour permettre aux participants de mieux mettre en évidence les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la fiscalité locale et donner l'occasion au séminaire de répondre le plus utilement possible à leurs attentes, un questionnaire a été adressé à tous les pays membres. Les réponses permettront aux animateurs de mieux cerner les besoins et à chacun de connaître les organisations et procédures mises en œuvre par les autres membres en vue d'approfondir les échanges le cas échéant.

Des pratiques de pays seront présentées en complément des deux animateurs, dont l'un présentera sommairement le système français en matière de finances locales.

Les réflexions se poursuivront dans le cadre de travaux en ateliers autour des thèmes suivants :

- L'optimisation du potentiel fiscal : améliorer la maîtrise de l'assiette ;
- L'optimisation du potentiel fiscal : améliorer les liaisons fonctionnelles en interne et en externe.

Dans le cadre de ces ateliers, les participants évoqueront quelques pistes susceptibles de permettre un accroissement important des recettes fiscales locales.

Le séminaire, d'une durée de trois jours, sera animé par deux experts disposant d'une grande expérience en matière de fiscalité locale : M. Ali GHEMRI, Conseiller technique régional fiscalité - Pôle stratégie de développement et finances publiques (PNUD) et M. Noël GBALLOU TCHETCHE, de la Direction générale des Impôts de la République de Côte d'Ivoire.